



Paris, le 11 mars 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour donner à la filière viti-vinicole la perspective d'un rebond, la Commission Européenne doit impérativement renforcer le budget du programme national d'aide

Depuis un an, pour lutter contre la pandémie de Covid-19, des mesures de confinement et des restrictions ont été mises en place dans la plupart des États Membres et dans le reste du monde. Ces restrictions, encore en vigueur dans la plupart des pays, ont entraîné une baisse de la consommation de vin et la baisse des exportations de vin, tant en volume qu'en prix. La durée de la crise sanitaire liée au Covid-19 cause de graves dommages à long terme au secteur vitivinicole de l'Union Européenne, car il est peu probable que la consommation de vin se redresse à court terme, en raison de son lien fort avec les secteurs de la restauration, le tourisme et l'évènementiel, secteurs eux-mêmes totalement à l'arrêt depuis des mois.

Dans le même temps, les exportateurs français vers les Etats-Unis ont perdu près de 700 millions d'euros de chiffre d'affaires en raison des taxes liées au conflit Airbus/Boeing, soit près de 20 % de leur chiffre d'affaires sur cette destination.

Dans ce contexte, l'Europe a mis en place des règlements de crise, permettant de déclencher des mesures de crise (stockage privé et distillation). Ces règlements publiés successivement au printemps 2020 et début 2021 couvrent deux années mais ne permettent pas de résoudre les problèmes qui restent devant nous. Les stocks de vin dans l'Union sont élevés alors que dans 5 à 6 mois, nous récolterons le nouveau millésime 2021.

C'est pourquoi les organisations de la production Vitivinicole française demandent à la France de porter au plus haut niveau européen :

- Une demande de renforcement du budget du programme national d'aide vin à hauteur des besoins de nos différents Etats Membres pour que chaque Etat puisse mettre en œuvre les mesures les plus adaptées à sa situation de marché
- La prolongation d'un an des règlements de crise pour permettre de disposer des outils juridiques et réglementaires nécessaires à la gestion de cette crise.
- La mise en place d'un fond de compensation pour le préjudice causé à la filière par les taxes américaines dans le cadre du conflit Airbus-Boeing

À la lumière de la situation sans précédent que traverse le secteur vitivinicole européen, nous attendons que le 22 mars, lors de la prochaine réunion du Conseil des ministres de l'Agriculture de l'Union Européenne, la possibilité de déclencher des fonds extraordinaires pour le secteur vitivinicole soit à l'ordre du jour.

Contacts presse

Confédération Nationale des producteurs de vins et eaux-de-vie de à Appellations d'Origine Contrôlées (CNAOC) : Jean-Benoît KREMER / 01 42 61 21 25

La Coopération Agricole – Vignerons Coopérateurs (VCF) : Anne HALLER / 06 75 09 24 28

Vignerons Indépendants de France (VIF) : Audrey MONSEGU / 01 53 66 32 97

Confédération des Vins IGP (VinIGP) : Christelle JACQUEMOT / 01 40 20 93 80

Jeunes Agriculteurs : Gaëtan LABARDIN | 01.42.65.86.16 | 07.86.22.90.67

FNSEA : Christine CLAUDON / 07 60 47 44 52